



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche N° 1

ST JEAN DU GARD – COL ST PIERRE (FRA), 08-10/04/2022

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA et ses Annexes ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : FFSA (FRA)

Adresse : 32 Avenue de New York
75016 PARIS

- a) Téléphone : 01 44 30 28 67
- b) E-mail : adelaarue@ffsa.org
- c) Site internet : www.ffsa.org

Organisateur de la Compétition : ASA (FRA)

Adresse : POLE MECANIQUE- Traverse Loriane
TOSI, VALLON FONTANES
30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

- a) Téléphone : +33 4 66 55 65 66
- b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

- c) Site internet : www.asa-ales.org

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 08/04/2022 :

Adresse : Espace Paulhan

Avenue de la Résistance 30 270 Saint-Jean-du-Gard

a) Téléphone : +33 686 787 287

b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Comité d'Organisation :

Composition :

Bureau ASA Alès

Président	Frédéric ROSSEL	Licence n° 3954
Président délégué	Samuel TEISSIER	Licence n° 2010
Vice Président	Eric PERIER	Licence n°172406
Vice Président	Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549
Secrétaire Adjointe	Edwige APPARICIO	Licence n°316808
Secrétaire Adjointe	Laurence GRAND	Licence n°316809
Trésorier	Michel AIGUILLON ORTIZ	Licence n°5373
Trésorier Adjoint	Nicolas BARONI	Licence n°205725

Ainsi que Vincent BELTOISE, René BRUNET, Fabien DARDALHON, Jacky DWORACZEK, José GISPER, Damien GRAND, Michele GRIMALDI, Jacques MARONCLE, Corinne MASSY, Michel MOLINE, Jean Louis PLAN, Brice TINEL, ainsi que tous les membres de l'Ecurie des Camisards

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Saint Jean du Gard – Col St Pierre**
Localité : Saint Jean du Gard.
Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes
Coordonnées GPS :
44° 06' 00" N 03° 52' 39" E
- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : Route Départementale 260 – Bannières
(244 mètres).



Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : Chemin du Resses – Col St Pierre
(585 mètres)

- c) **Longueur** : 5080 mètres
- d) **Dénivellation** : 341 mètres
- e) **Pente moyenne** : 6,6 %

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **2**
- b) Nombre de manches de course officielle : **2**
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale.

Equivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition comptant pour le Championnat FIA uniquement.

Les conditions d'engagement suivantes doivent être respectées :

- L'expérience du Pilote est prouvée avec la voiture engagée.

Engagements :

Ouverture des engagements :	01/03/2022
Clôture des engagements :	30/03/2022 (Heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur
€330
- sans la publicité facultative de l'organisateur
€660

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis [Épreuve]: 200

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site internet <https://registrations.fia.com/ehc>.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, complété par les licences du Pilote et du Concurrent, doit être rempli et soumis dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 50 % du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 08/04/2022	
09h00	Briefing des Pilotes (format numérique) <i>publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateurs aux Concurrents.</i>

• 08/04/2022	
09h30-12H00	Vérifications administratives
14H00 – 19H00	ESPACE PAULHAN
09h45-12H15	Vérifications techniques
14H15-19H15	ESPACE PAULHAN
19H30	1ère réunion du collège des commissaires sportifs ESPACE PAULHAN
19h30	Briefing des Pilotes ESPACE PAULHAN

• 09/04/2022	
08h00	Essais officiels – 1 ^{ère} manche
12h00	Essais officiels – 2 ^{ème} manche

• 10/04/2022	
09h00	1 ^{ère} manche de course
12h30	2 ^{ème} manche de course
45 min (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium (Lieu : Cours du Château St Jean du Gard)

Vérifications administratives :

Lieu : **ESPACE PAULHAN**

Vérifications techniques :

Lieu : **ESPACE PAULHAN**

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : **ESPACE PAULHAN**

Parc Fermé :

Lieu : Parking Super U St Jean du Gard

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :

Place Carnot

- Pendant le délai de réclamation :

Place Carnot et au Parc Fermé.

Tableau d'affichage en ligne (non officiel):

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 – Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf (Annexe 6 au Règlement Sportif) et un passeport technique national répondant aux prescriptions techniques de l'Annexe 7 au Règlement Sportif (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe 1	Pf 15 à 39
Groupe 2	Pf 40 à 79
Groupe 3	Pf 80 à 119
Groupe 4	Pf 120 à 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 au Règlement Sportif pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)

Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe CN/E2-SC (Sportscar)

Voitures de Sport-Production et de compétition biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm³ à 6500 cm³ : voir Article 10.1.1 a) du Règlement Sportif.

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1

Pas de de répartition en classes de cylindrée

Catégorie 2

Groupe D/E2-SS	Jusqu'à 1600 cm ³
	1601 - 2000 cm ³
	2001 - 3000 cm ³
Groupe CNE2-SC	Jusqu'à 1600 cm ³
	1601 - 2000 cm ³
	2001 - 3000 cm ³
	3001 - 6500 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition. Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*

- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*



Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

Marc HABOUZIT (FRA)
Portable : +33 608 430 711
E-mail : habouzit.marc@orange.fr

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Christelle HABOUZIT (FRA)
Daniel BLANQUIN (FRA)
Nicolas BALDIT (FRA)
Alain SZAFARZYK (FRA)
Patrick BOUTEILLER (FRA)
Nathalie CHANTAGREL (FRA)
Evelyn ROL (FRA)

C) Collège des commissaires sportifs :

Dolorès Antonino (CHE) – Président / FIA
Jean-Christophe Leroy (FRA)
Wlodek Szaniawski (POL) / FIA

D) Observateur FIA :

Rémi Sudre (FRA)

Observateur technique FIA :

Gordon Forbes (GBR)

E) Observateur ASN :

Norbert BIAGIONI (FRA)

F) Délégué technique FIA :

Giandomenico Di Massa (ITA)

G) Commissaire technique en chef :

Serge PEGOLOTTI (FRA)

H) Commissaires techniques :

Yvon JOURNAUX (FRA)
Alain COSTE (FRA)
Catherine BERSZAKIEWICZ (FRA)
Christophe NATEWAJKO (FRA)
Jean Pierre ROLLAND (FRA)
Vincent ANGELINI (FRA)
Sébastien BOUSQUET (FRA)
David FOURTET (FRA)

I) Médecins :

Michel ROMIEU (FRA) – Médecin-chef
Jean Claude DESLANDES (FRA)

J) Chronométrateur en chef :

Jean Paul DURAND (FRA)

- Société : PK SOFT

Délégué chronométrateur FIA :

Lajos Boros (HUN)

- Société : Chronomoto

K) Délégué sécurité ASN :

Patrick BOUTEILLER (FRA)

Délégué sécurité organisateur :

Frédéric ROSSEL (FRA)

L) Secrétaire de la Compétition :

Martine VINCENT (FRA)

M) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Emilie TRAMONT (FRA)

N) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

Ivan PRISTCHEPA (FRA)
E-mail : pristchepea@free.fr
Téléphone : +33 6 15 77 91 86

O) Responsable(s) du parc d'assistance :

Marcélino ZEFERINO (FRA)
E-mail : asa.ales30@yahoo.fr
Téléphone : +33 6 75 16 40 84

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de :
 - Dommage corporels : €6'100 000.
 - Dommages matériels : €500 000.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €700.

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être

faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaires le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	-	1 Coupe
3 ^{ème}	-	1 Coupe

b) Catégorie

Classement pour chacune des catégories du Championnat		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€300	-
2 ^{ème}	€200	-

c) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat						
	Prix en espèces					Trophée
	Gr. 1	Gr. 2	Gr. 3	Gr. 4	Gr. 5	
1 ^{er}	€500	€500	€500	€500	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	€400	€400	€400	€400	€400	1 Coupe

3 ^{ème}	€300	€300	€300	€300	€300	1 Coupe
4 ^{ème}	€200	€200	€200	€200	€200	-
5 ^{ème}	€100	€100	€100	€100	€100	-

	Prix en espèces		Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN/E2SC	
1 ^{er}	€500	€500	1 Coupe
2 ^{ème}	€400	€400	1 Coupe
3 ^{ème}	€300	€300	1 Coupe
4 ^{ème}	€200	€200	-
5 ^{ème}	€100	€100	

d) Classe (Catégorie 2 uniquement)

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1 ^{er}	€65	1 Coupe

8.2 Prix spéciaux :

Non applicable

8.3 Trophées

a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.

8.4 Prix en espèces

a) Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

b) Tous les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les prix en espèces doivent être retirés à l'emplacement suivant :

Lieu : Lors de la cérémonie de podium

- Adresse : Cour du Château, St Jean du Gard ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie
Heure : de 30 mn à 1H30 après l'entrée en parc fermé, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.



VISA DE LA FIA N° 1EHC.FRA.02.03.2022

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Non applicable.

VISA DE L'ASN N° 141